



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 27 janvier 2026 à 18h00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

1	AIX-LES-BAINS	T	ANCIAUX Christèle	Départ après délibération 39
2	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud	Pouvoir de Alain MOUGNIOTTE
3	AIX-LES-BAINS	T	BRAUER Michelle	
4	AIX-LES-BAINS	T	CAMUS Gilles	Pouvoir de Marina FERRARI
5	AIX-LES-BAINS	T	CARDE Daniel	Arrivé après la délibération 1
6	AIX-LES-BAINS	T	FRAYSSE Claudie	
7	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
8	AIX-LES-BAINS	T	GIMENEZ André	
9	AIX-LES-BAINS	T	GUIGUE Thibaut	
10	AIX-LES-BAINS	T	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
11	AIX-LES-BAINS	T	MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
12	AIX-LES-BAINS	T	PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET
13	AIX-LES-BAINS	T	POILLEUX Nicolas	
14	AIX-LES-BAINS	T	VIAL Jean-Marc	
15	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc	
16	BRISON SAINT INNOCENT	T	CROZE Jean-Claude	
17	BRISON SAINT INNOCENT	T	MASSONNAT Marthe	Départ après délibération 39
18	CHANAZ	T	HUSSON Yves	
19	CHINDRIEUX	T	BARBIER Marie-Claire	
20	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	JACQUIER Nicolas	Pouvoir de Danièle BEAUX-SPEYSER
21	ENTRELACS	T	BRAISSAND Jean-François	Départ après délibération 25
22	ENTRELACS	T	COCHET Claire	
23	ENTRELACS	T	GERBELOT Gaëlle	Départ après délibération 25
24	ENTRELACS	T	GRANGE Yves	
25	ENTRELACS	T	GUIGUE Jean-Marc	Départ après délibération 28
26	GRESY-SUR-AIX	T	MAITRE Florian	Pouvoir de Julie NOVELLI à partir de la délibération 38
27	GRESY-SUR-AIX	T	PIGNIER Colette	
28	GRESY-SUR-AIX	T	POURCHASSE Patrick	
29	GRESY-SUR-AIX	T	TROQUIER Chrystel	
30	LA BIOLLE	T	NOVELLI Julie	Départ après délibération 37
31	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	MORIN Bruno	
32	LE BOURGET DU LAC	T	LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	Départ après délibération 38
33	LE BOURGET DU LAC	T	MERCAT Nicolas	Pouvoir de Sandrine RAMEL
34	LE BOURGET DU LAC	T	SIMONIAN Édouard	
35	LE MONTCEL	T	HUYNH Antoine	Départ après délibération 39
36	MERY	T	FONTAINE Nathalie	

37	MERY	T	ROULET Stéphane	
38	MOUXY	T	BONICI José	Pouvoir de Armelle PERSON
39	ONTEX	T	CARRIERE Christiane	
40	RUFFIEUX	T	ROGNARD Olivier	
41	SAINT OFFENGE	T	GELLOZ Bernard	Départ après délibération 37
42	SAINT OURS	T	ALLARD Louis	Départ après délibération 39
43	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T	DILLENCHNEIDER Gérard	
44	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	TOUGNE-PICAZO Brigitte	Pouvoir de Daniel CLERC
45	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	
46	TRESSERVE	T	MOULIN Annie	Départ après la délibération 25
47	TRESSERVE	T	ROUSSEL Christian	
48	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas	
49	VIONS	T	ARRAGAIN Manuel	
50	VIVIERS DU LAC	T	AGUETTAZ Robert	
51	VIVIERS DU LAC	T	SCAPOLAN Martine	
52	VOGLANS	T	BERNON Martine	
53	VOGLANS	T	MERCIER Yves	

25 communes présentes

**Absents excusés :**

MOUXY Armelle PERSON

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 13 janvier 2026, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 47 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 52 présents et 8 procurations

Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 17 Année : 2026

Exécutoire le : 05 FEV. 2026

Publiée / Notifiée le : 05 FEV. 2026

Visée le : 03 FEV. 2026

### FINANCES

#### Budget Principal

#### AP/CP 016 – Construction d'un équipement sportif sur Marlioz (gymnase G4) Clôture

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac Communauté d'agglomération, est compétente au titre de ses statuts pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipement culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

A ce titre Grand Lac gère notamment la Halle des Sports de Marlioz composée de 3 gymnases.

Afin de prendre en compte l'augmentation de la population sur le territoire de Grand Lac, et la saturation des gymnases existants, le Conseil communautaire de la CALB avait approuvé la création d'un nouveau gymnase dans le cadre de la halle des sports de Marlioz, dénommé G4 pour un montant de 5 844 906,57 € TTC.

Les travaux étant terminés et l'ensemble des subventions perçues, Monsieur le Président propose de clôturer l'AP dont le montant final s'élève à 5 843 760,14 €.

Les montants et leur réalisation sont précisés dans le tableau annexé.

---

*Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délibération du conseil communautaire en date du 12 juillet 2017 portant ouverture de l'AP/CP,  
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 3 mai 2018 portant révision n°1,*

*Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21 février 2019 portant révision n°2,*

*Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 janvier 2020 portant révision n°3 pour ajustement des calendriers de réalisation,*

*Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19 janvier 2021 portant révision n°4 pour ajustement des calendriers de réalisation,*

*Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 novembre 2021 portant révision n°5 pour ajustement des calendriers de réalisation et prise en compte des révisions de prix,*

*Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 décembre 2021 portant révision n°6 pour ajustement des calendriers de réalisation,*

*Vu la délibération du conseil communautaire en date du 22 février 2022 portant révision n°7 pour ajustement des calendriers de réalisation,*

*Vu la délibération du conseil communautaire en date du 24 janvier 2023 portant révision n°8 pour ajustement des calendriers de réalisation,*

*Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16 février 2024 portant révision n°9 pour ajustement des calendriers de réalisation,*

*Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19 mars 2024 portant révision n°10 pour ajustement des calendriers de réalisation,*

*Vu la délibération du conseil communautaire en date du 28 janvier 2025 portant révision n°11 pour ajustement des calendriers de réalisation,*

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- AUTORISE la clôture de l'AP/CP relative à l'opération de construction du gymnase G4.

Aix-les-Bains, le 27 janvier 2026

Le Président,  
Renaud BERETTI



Le secrétaire de séance,  
Florian MAITRE

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 53
- Présents et représentés : 61
- Votants : 61
- Pour : 61
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DELIBERATION 17 : BUDGET PRINCIPAL - AP/CP 016 - CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF SUR MARLIOZ (GYMNASE G4) - CLOTURE

---

Date de transmission de l'acte : 03/02/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 03/02/2026

---

Numéro de l'acte : d5719 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260127-d5719-DE

---

Date de décision : 27/01/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.6. Autres délibérations ou décisions

## APCP016 - Gymnase n°4 - Clôture

### Annexe

OPERATION				
Intitulé de l'opération :	APCP016 - Construction d'un équipement sportif sur Marlioz (gymnase n°4)			
Budget :	PRINCIPAL			
Imputation analytique :	127-04 et 127-04AP			
Montant initial de l'opération :	5 515 000,00 euros			TTC
Dernier montant voté	5 844 906,57 euros			
Montant actualisé	5 843 760,14 euros			
	<b>DEPENSES</b>	<b>Voté</b>	<b>Proposé</b>	
Dépenses réalisées 2015/2016		24 483,01	24 483,01	
Dépenses réalisées 2017		197 474,37	197 474,37	
Dépenses réalisées 2018		216 712,58	216 712,58	
Dépenses réalisées 2019		1 154 545,38	1 154 545,38	
Dépenses réalisées 2020		3 596 347,88	3 596 347,88	
Dépenses réalisées 2021		435 511,13	435 511,13	
Dépenses réalisées 2022		101 793,16	101 793,16	
Dépenses réalisées 2023		94 411,08	94 411,08	
Dépenses réalisées 2024		22 481,55	22 481,55	
Dépenses réalisées 2025		0,00	0,00	
Dépenses programmées 2026		1 146,43	0,00	
<b>TOTAL</b>		<b>5 844 906,57</b>	<b>5 843 760,14</b>	
<b>FINANCEMENTS prévus :</b>				
Subventions attendues			2 381 000,00	
Subventions encaissées			2 410 703,98	
dont subventions perçues 2020			932 188,07	
dont subventions perçues 2021			600 000,00	
dont subventions perçues 2022			398 500,00	
dont subventions perçues 2025			460 015,91	
Fonds de concours ville d'Aix les Bains			1 000 000,00	
F.C.T.V.A. théorique			958 610,41	
Emprunt			0,00	
Autofinancement			1 504 149,73	
<b>TOTAL</b>			<b>5 843 760,14</b>	